

NOS ACTIVITÉS SOCIALES SONT EN PÉRIL !

LE 18 OCTOBRE, AGISSONS !

Nos activités sociales rencontrent de grandes difficultés depuis quelques années maintenant, en particulier à cause de la baisse considérable de leurs ressources :

moins 70 M€ en 3 ans pour le 1 %.

De plus les remises en cause des moyens et détachements, par les employeurs, pour la réalisation de nos activités sociales ainsi que le financement non fondé de la restauration méridienne sur le budget de la CCAS sont autant de causes des difficultés rencontrées. **Cela a conduit la FNME-CGT, accompagnée par les autres organisations syndicales, à demander l'ouverture de négociations pour l'avenir, la pérennité et le développement des activités sociales et de santé de l'énergie dès 2015.**

Celles-ci porteront sur le financement, les moyens bénévoles, le rattachement des personnels et la restauration méridienne.

Les salariés, les bénéficiaires, actifs et inactifs doivent se mêler de ces négociations.

DÈS MAINTENANT,
vous pouvez signer la pétition en ligne
sur le site de la FNME-CGT
rubrique Pétitions.
www.fnme-cgt.fr



POUR NOS
ACTIVITÉS
SOCIALES
DE L'ÉNERGIE



TOUTES
LES ENTREPRISES
DOIVENT
CONTRIBUER !

mines-énergie

la
cgt

www.fnme-cgt.fr





La FNME-CGT a fait une proposition d'un nouveau mode de calcul du financement des activités sociales sur la base de principes fondamentaux :

- Un montant de départ conforme aux besoins actuels des bénéficiaires soit une base de 500 millions d'euros a minima (ressources 2013 de 499 millions).
- La dotation de l'année N + 1 ne peut pas être inférieure à celle de l'année N.
- La solution doit résister aux changements structurels du secteur et des entreprises.
- La proposition doit prendre en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires actifs et inactifs.

La FNME-CGT propose que toutes les entreprises qui produisent, transportent, distribuent et commercialisent de l'électricité ou du gaz contribuent au financement des activités sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Basée sur les volumes (MW et M3), chaque entreprise se verrait notifier, sa contribution annuelle.

Pour la FNME-CGT, les moyens dits « bénévoles » sont indispensables dans le cadre de notre démarche d'activités sociales à vos côtés, PAR et POUR les bénéficiaires. Ils comprennent le temps nécessaire pour les élus (CCAS, Comité, CMCAS, SLVie, commissions nationales et locales), ainsi que le temps pour les convois et autres activités ponctuelles (Festival d'énergies, réseaux solidaires, activités de proximité...).

Depuis trop longtemps le budget des activités sociales se substitue aux employeurs pour assurer le fonctionnement de nombreux restaurants à hauteur de 27 M€ par an.

La FNME-CGT revendique un accès à une restauration méridienne de proximité et de qualité pour tous, salariés statutaires ou non statutaires. Celle-ci doit être financée par l'employeur, et par une participation hiérarchisée du salarié.

La FNME-CGT revendique depuis de longues années un statut unique, le statut national des IEG, pour tous les salariés permanents des activités sociales (CCAS/CMCAS).

Ce sera un des enjeux de la négociation.

Les difficultés rencontrées ces dernières années pour recruter dans les activités sociales nécessitent de mettre en place un dispositif de mobilité permettant la fluidité des parcours professionnels entre les entreprises et les Activités Sociales pour assurer le besoin de renouvellement des compétences dans les organismes.

C'est le deuxième enjeu sur ce sujet.

NOS ACTIVITÉS SOCIALES SONT EN DANGER

L'évolution du secteur et la transformation des entreprises, que la FNME-CGT a combattues, mettent à mal les équilibres trouvés au moment de la nationalisation. Pour la FNME-CGT, ces négociations doivent assurer la pérennité et le développement de nos activités sociales pour répondre encore plus et mieux aux besoins des électriciens et gaziers, actif-ve-s et inactif-ve-s.

CE QUI SERA DÉTERMINANT, C'EST VOTRE MOBILISATION POUR PESER SUR CES NÉGOCIATIONS.

Alors, le 18 octobre 2016, agissons pour construire nos activités sociales de demain !

